



Direction de la commande publique  
No A 2023-291

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217701085-20230401-126582-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 07/04/2023

## ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DE FONCTION A ANGELA  
AVOND DANS LE CADRE DE LA  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE  
ET MUNICIPALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-18 et L. 2122-20, qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 1411-5 relatif aux délégations de service public ;

Considérant que Monsieur le Maire est l'autorité habilitée à signer la convention en charge des négociations avec les candidats dans le cadre de la procédure de passation de la délégation de service public pour la restauration scolaire et municipale.

Considérant que Monsieur le Maire ne peut, compte tenu de l'étendue de ses obligations, assister aux auditions de négociations.

### ARRETE

#### Article 1 :

Délégation de fonction d'autorité habilitée à signer la convention est donnée à Madame Angéla AVOND, Huitième Adjointe au Maire déléguée à la réussite scolaire, pour assurer les négociations avec les candidats dans le cadre de la procédure de passation de la délégation de service public pour la restauration scolaire et municipale.

#### Article 2 :

Dans le cadre de cette délégation de fonction, Madame Angéla AVOND sera assistée par :

- Monsieur Azedine ISSAD, Directeur Général Adjoint des Familles, loisirs, éducation, jeunesse et sports;
- Madame Marie NOEL, Directrice Générale Adjointe Ville active et citoyenne ;
- Madame Fabiana PENA GOUVEIA, Directrice Générale Adjointe Ressources internes ;
- Monsieur Benjamin GAUME, Directeur de l'Education ;
- Madame Carole JACOTTIN, Directrice de la Petite Enfance ;
- Monsieur Christophe FILOCHE, Directeur des Solidarités ;
- Monsieur Jérôme SOULAT, Directeur de la commande publique ;
- Monsieur Antoine GALI, gérant de la Société CANTINEO, AMO restauration.

Mairie de Chelles

| Parc du Souvenir Émile Fouchard | 77505 Chelles cedex |

| Tél. : 01 64 72 84 84 | [www.chelles.fr](http://www.chelles.fr) |

Article 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Mairie et publié au Recueil des actes administratifs.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera communiqué à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Monsieur le Comptable du SGC de Chelles,
- Madame Angéla AVOND.



**Brice Rabaste**  
Maire de Chelles,

Reçu en Préfecture de Seine-et-Marne le **- 7 AVR. 2023**  
Affiché ou notifié le **- 7 AVR. 2023**

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant  
le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois